

## ANNEXE 5

### Définitions

**Bois - Forêt** : formation végétale principalement constituée par des arbres ou arbustes appartenant à des essences forestières dont le couvert apparent est d'au moins 10 % de la surface du sol, ou quand il s'agit de jeunes tiges, présentant au moins 500 sujets d'avenir bien répartis à l'hectare.

Les bois se distinguent des forêts par leur plus faible superficie.

**Brûlage pastoral** : le brûlage pastoral est une technique d'entretien et de régénération de la végétation pâturée par les troupeaux (ovins, bovins, caprins, équins). Le brûlage pastoral vise un entretien des espaces pastoraux par le maintien et le renouvellement d'une ressource fourragère appétente.

**Dépendances** : constructions et installations utilitaires (garage, grange, remise, terrasse,) qui font partie des accessoires d'un immeuble.

**Ecobuage** : L'écobuage est une technique de défrichage et d'amendement de lande pour ouvrir un champ temporaire afin de produire une récolte de céréales. Cette pratique n'est plus utilisée en France.

**Lande** : formation végétale peu productive ou non cultivée comportant des strates de végétation buissonnante parfois impénétrable et dont 25% au moins du couvert végétal est constitué par des arbustes, arbrisseaux et plantes ligneuses et qui n'appartiennent pas à la catégorie bois-forêt.

**Maquis garrigue** : formation végétale buissonnante des régions méditerranéennes où dominent les arbrisseaux et les plantes ligneuses et n'appartenant pas à la catégorie des bois-forêt.

**Occupant du chef du propriétaire** : toute personne qui occupe les lieux avec l'accord du propriétaire. Sont à fortiori considérés comme tels, les titulaires d'un droit quelconque d'occupation pour un usage professionnel, agricole, pastoral ou d'habitation (gérant, fermier, locataire...).

**Plantation - reboisement** : formation végétale, d'origine artificielle, faisant partie de la catégorie des bois-forêts.

**Rémanents** : résidus végétaux après exploitation d'une coupe de bois.